

## FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE

### Éléments de langage autour de son lancement

- France Enfance Protégée se veut la **maison commune, de L'Etat, des Départements, des Associations, pour la prévention et la protection de l'enfance**, une nouvelle institution qui participe à la gouvernance nationale de cette politique publique
- **Création** prévue par la [loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants dans son article L. 147-14](#)
- **Création juridique** par l'[arrêté du 10 décembre 2022](#) portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « France enfance protégée »
- **Mise en place effective à partir de janvier 2023** : Assemblée générale constitutive et premier conseil d'administration le 5 janvier 2023)

#### Objet légal

France Enfance Protégée exerce, à l'échelon national, des missions d'appui aux autorités publiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance, d'adoption nationale et internationale, dans le respect des compétences dévolues à l'Autorité centrale pour l'adoption internationale instituée par l'[article L. 148-1 du code de l'action sociale et des familles](#) et le [décret n° 2009-407 du 14 avril 2009](#), et d'accès aux origines personnelles.

Dans ce cadre, il soutient les acteurs de la protection de l'enfance et de l'adoption par une action d'information grand public, le suivi de certaines situations individuelles, et la production de données et analyses scientifiques. Il contribue aussi à l'animation, à la coordination et à la cohérence des pratiques sur l'ensemble du territoire. L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) assure désormais les missions de centre national de ressources et de promotion de la recherche et de l'évaluation. A ce titre, il participera à la création d'espaces d'échanges et de rencontres entre les acteurs de l'Etat, des départements, du secteur associatif mais aussi de la communauté scientifique. Il est également chargé, au titre de l'article L226-6 du CASF, « de recenser les bonnes pratiques et de répertorier ou de concourir à l'élaboration d'outils et de référentiels. Il assure la diffusion de ces outils et référentiels auprès des acteurs de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale ».

Pour ce faire, en 2023, l'ONPE poursuivra son travail d'observation et de recueil des besoins et des connaissances auprès des acteurs de la protection de l'enfance afin de recenser, produire et diffuser des connaissances.

#### Finalités

- Poursuivre les **missions de service public** du 119, d'accompagnement des adoptants, de traitement des demandes d'accès aux origines personnelles
- **Constituer une ressource** pour l'ensemble des acteurs de la prévention et la protection de l'enfance par la production et le transfert de connaissances et l'animation des réseaux professionnels
- Être un **appui à l'élaboration de la politique publique** à travers le soutien à l'activité des conseils nationaux et avec les membres des instances de gouvernance du GIP

#### Missions légales

- Assurer le secrétariat général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) mentionné à l'article L. 147-1,
- Assurer le secrétariat du Conseil national de l'adoption (CNA) mentionné à l'article L. 147-12

- Assurer le secrétariat du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) mentionné à l'article L. 147-13 ;
- Exercer, sous le nom d'Agence française de l'adoption (AFA), les missions mentionnées à l'article L. 225-15 ;
- Gérer le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED-119) mentionné à l'article L. 226-6 ; -
- Gérer la base nationale des agréments mentionnée à l'article L. 421-7-1 ;
- Gérer l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) mentionné à l'article L. 226-6, qui assure les missions de centre national de ressources et de promotion de la recherche et de l'évaluation;
- Analyser les demandes émanant des personnes adoptées et des pupilles ou anciens pupilles de l'Etat, qui recherchent leurs origines et de les informer et les orienter en fonction de leur situation vers les interlocuteurs compétents.
- France Enfance Protégée présente au Parlement et au Gouvernement un rapport annuel rendu public.

## Gouvernance

### Présidence

Florence Dabin, Présidente du département de Maine-et-Loire (49)

### Bureau

#### Collège I : Etat

Direction Générale de la Cohésion Sociale (Jean-Benoît Dujol) **Vice-Présidence**

Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

Direction des Français à l'Etranger et de l'administration consulaire

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

#### Collège II : Conseils départementaux

Maine-et-Loire (49) (Florence Dabin) **Présidence**

Haute-Marne (52)

Meurthe-et-Moselle (54)

Val-d'Oise (95)

#### Collège III : Associations

Fédération La Voix de l'Enfant (Martine Brousse) **Vice-Présidence**

FNADEPAPE

### Conseil d'administration

#### Collège I : Etat

Direction Générale de la Cohésion Sociale

Direction de la Recherche, des Études, de l'Evaluation et des Statistiques

Direction Générale de l'Offre de Soins

Direction des Français à l'Etranger et de l'administration consulaire

Direction des Affaires Civiles et du Sceau

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Direction Générale des Collectivités Locales

Direction générale de l'Outre-Mer

#### Collège II : Conseils départementaux

Alpes-Maritimes (06)

Indre (36)

Maine-et-Loire (49)

Haute-Marne (52)

Meurthe-et-Moselle (54)  
Oise (60)  
Métropole de Lyon (69)  
Seine Saint-Denis (93)  
Val d'Oise (95)  
Collectivité de Saint-Pierre et Miquelon (975)  
*ADF (voix consultative) : Moselle (57)*

### **Collège III : Associations**

La Voix de l'Enfant  
Fédération des comités Alexis Danan pour la protection de l'enfance  
Enfance et Familles d'Adoption  
Fédération Française des Organismes Autorisés pour l'Adoption  
Mouvement Français pour le Planning Familial  
FNADEPAPE  
La Voix des Adoptés  
Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)  
Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)  
Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée (AFIREM)  
*Personnalité qualifiée (voix consultative) Geneviève Avenard, ancienne Défenseuse des enfants*

### **Autres membres à l'Assemblée générale**

#### **Collège I : Etat**

Direction générale de la Santé  
Direction des Affaires Criminelles et des Grâces  
Direction générale de la Police Nationale  
Direction générale de la Gendarmerie Nationale

#### **Collège II : Conseils départementaux**

Départements et collectivités compétentes en matière de Protection de l'Enfance

#### **Collège III : Associations**

Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (FNEPE)  
Fondation pour l'Enfance  
Enfance et Partage  
L'Enfant Bleu  
e-Enfance

## **Les grands axes du programme d'activités pour 2023**

- Installation du [nouveau Conseil national de la protection de l'enfance \(CNPE\)](#) et mise en place du « collège des enfants »
- **Création et installation du [Conseil national de l'adoption \(CNA\)](#)**
- **Modernisation de la relation aux usagers du Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP)**
- **Soutenir l'adoption nationale et internationale**
  - Information et intermédiation en adoption internationale
  - Développement de la base de données nationale des agréments
  - Appui aux Départements sur l'adoption des enfants dits « à besoins spécifiques »
- **Renforcer l'accueil téléphonique et numérique pour l'enfance en danger**
  - Modernisation du service d'écoute
  - ⊖ Déployer une plateforme d'écoute unique à l'attention des mineurs et des adultes confrontés à un phénomène de prostitution infantile
  - Campagnes de sensibilisation et d'information sur l'enfance en danger
  - Lancement de la chaîne YouTube du 119
- **Développer les fonctions de centre national de ressources de l'ONPE**

- Production de connaissances et de données : études et recherches, notamment en 2023 sur les « placements longs », la scolarité des enfants confiés ou encore la participation collective en protection de l'enfance
- Transfert de connaissances : évènements, publications bimestrielles (données en protection de l'enfance, synthèses d'études ...), chaîne YouTube pour partager les connaissances et ressources, refonte du site web [www.onpe.gouv.fr](http://www.onpe.gouv.fr)
- Animation des partenariats et réseaux professionnels
- **Structurer le pilotage et les fonctions supports pour mettre France Enfance Protégée au service de ses missions et favoriser les synergies :**
  - Accompagner la réorganisation des fonctions supports sur les ressources humaines, les systèmes d'information, le budget et la comptabilité
  - Réaménager les locaux pour accueillir l'ensemble des équipes en cohérence avec la nouvelle organisation
  - Déployer un plan de communication global accompagnant la création et les missions de France Enfance Protégée.

**France Enfance Protégée** ce sont à terme **120 agents**, un budget de **11,2 M€** issus de l'Etat et des Départements, un **réseau d'acteurs** dans tous les territoires

**France Enfance Protégée**  
BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17  
Tél : +33 (0)1 53 06 68 68